

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

ET RECONNAISSANCE DES RISQUES LIÉS À LA CORRESPONDANCE

La Maison Épistolaire

SIREN : 850 709 734

Préambule

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

déclare solliciter librement et volontairement mon inscription au service de mise en relation épistolaire proposé par **La Maison Épistolaire**, identifiée sous le numéro SIREN **850 709 734**.

Je reconnais avoir reçu, lu et compris la **Charte épistolaire de La Maison Épistolaire**, ainsi que les informations relatives au fonctionnement du service et aux conditions dans lesquelles les correspondants sont mis en relation.

Je reconnais notamment avoir été informé(e) que La Maison Épistolaire a pour fonction de faciliter la rencontre entre personnes souhaitant entretenir une correspondance manuscrite et **n'est pas partie aux échanges privés qui peuvent ensuite s'établir entre elles**.

En conséquence, je reconnais et accepte les dispositions suivantes.

Article 1 — Nature et limites du service

La Maison Épistolaire fournit un service de **mise en relation entre correspondants**.

Sauf service particulier expressément proposé comme tel, son intervention se limite à permettre la mise en relation initiale des personnes souhaitant correspondre.

Une fois cette mise en relation effectuée, les correspondants demeurent seuls responsables :

- des lettres qu'ils rédigent et expédient ;
- des informations qu'ils choisissent de communiquer ;
- de la fréquence et de la nature de leurs échanges ;
- de la poursuite ou de l'interruption de leur correspondance ;

- des éventuelles relations personnelles qui pourraient naître de ces échanges.

La Maison Épistolaire n'exerce aucun contrôle préalable systématique sur le contenu des correspondances privées et n'est pas l'auteur des propos échangés entre correspondants.

Article 2 — Absence de garantie concernant les correspondants

Je reconnais qu'une mise en relation ne constitue **aucune garantie quant à la personnalité, aux intentions, au comportement, à la compatibilité ou à la sincérité d'un correspondant.**

La Maison Épistolaire ne peut garantir qu'une personne répondra aux lettres reçues, poursuivra durablement une correspondance ou développera avec moi une relation conforme à mes attentes.

Je reconnais qu'une correspondance repose nécessairement sur la liberté et la volonté réciproques des personnes concernées.

Je m'engage par conséquent à faire preuve de discernement dans les informations personnelles que je décide de communiquer à mon correspondant.

Article 3 — Communication des coordonnées postales

Je reconnais avoir été informé(e) que l'établissement d'une correspondance postale peut nécessiter la communication d'une adresse permettant de recevoir du courrier.

La communication de mon adresse personnelle constitue une décision que je prends librement et après appréciation des risques qui peuvent résulter de la transmission d'une telle information à un tiers.

Je reconnais avoir notamment été informé(e) qu'il m'est possible, lorsque je ne souhaite pas communiquer l'adresse de mon domicile, d'utiliser une solution alternative légalement disponible et adaptée à la réception de mon courrier.

Je demeure responsable du choix de l'adresse que je décide de communiquer dans le cadre de mes correspondances.

Article 4 — Utilisation de l'adresse communiquée

Je m'engage à utiliser les coordonnées postales qui me sont communiquées par un autre correspondant **exclusivement aux fins de la correspondance pour laquelle elles m'ont été transmises.**

Je m'interdis notamment :

- de communiquer cette adresse à un tiers sans l'autorisation de la personne concernée ;
- de la publier sur Internet ou sur un réseau social ;

- de l'utiliser à des fins commerciales, publicitaires ou étrangères à la correspondance ;
- de me présenter sans invitation au domicile ou à l'adresse communiquée ;
- de poursuivre des envois lorsqu'un correspondant m'a clairement demandé de cesser tout contact.

Je reconnais qu'une adresse postale communiquée dans le cadre du service demeure une donnée personnelle devant être traitée avec discrétion et respect.

Article 5 — Risques inhérents à la correspondance

Je reconnais avoir conscience que toute correspondance entre personnes comporte certains risques qui ne peuvent être entièrement supprimés par un service de mise en relation.

Ces risques peuvent notamment comprendre :

- l'absence de réponse d'un correspondant ;
- l'interruption soudaine d'une correspondance ;
- des divergences d'opinion ou de sensibilité ;
- des propos susceptibles d'être ressentis comme désagréables ou blessants ;
- la communication volontaire ou involontaire d'informations personnelles ;
- l'usage inapproprié par un correspondant d'informations qui lui auraient été confiées ;
- des comportements contraires à la Charte épistolaire ;
- la perte, la détérioration, le vol, le retard ou la non-distribution d'un courrier par les services postaux ou tout autre transporteur.

Je reconnais accepter les risques ordinaires inhérents à ce mode de communication dans les limites prévues par la loi.

Article 6 — Contenu des correspondances

Chaque correspondant demeure personnellement responsable du contenu des lettres qu'il rédige et expédie.

La Maison Épistolaire ne saurait être considérée comme l'auteur, l'éditeur ou l'approbateur des opinions, déclarations, confidences ou autres contenus librement échangés entre correspondants lorsqu'elle n'en a ni connaissance ni maîtrise.

Je demeure libre de ne pas répondre à une lettre dont le contenu me met mal à l'aise et de mettre fin à toute correspondance.

Article 7 — Rencontres organisées en dehors de La Maison Épistolaire

Toute rencontre physique, visite, rendez-vous, déplacement ou relation organisée directement entre correspondants à la suite d'une mise en relation est effectué **à leur initiative personnelle et sous leur propre responsabilité**, sauf lorsque La Maison Épistolaire organise elle-même expressément un événement ou une rencontre.

Je reconnais qu'une mise en relation épistolaire ne constitue ni une recommandation personnelle du correspondant ni une garantie de sécurité en cas de rencontre ultérieure.

Il m'appartient donc de prendre les précautions que j'estime nécessaires avant toute rencontre avec une personne connue par l'intermédiaire du service.

Article 8 — Relations personnelles, sentimentales ou autres

La Maison Épistolaire n'est pas une partie aux relations susceptibles de se former entre correspondants.

Une amitié, une relation sentimentale, une relation professionnelle, une collaboration ou toute autre relation pouvant naître ultérieurement de la correspondance relève des personnes concernées.

Les décisions prises dans le cadre de telles relations demeurent de leur responsabilité personnelle.

Article 9 — Envois postaux

La Maison Épistolaire ne saurait garantir l'acheminement des courriers pris en charge par un opérateur postal ou un transporteur indépendant.

Les pertes, retards, détériorations, erreurs de distribution ou non-distributions relevant du transport du courrier doivent être distingués du service de mise en relation fourni par La Maison Épistolaire.

Il appartient au correspondant, lorsqu'il l'estime nécessaire, de choisir un mode d'expédition permettant le suivi ou la preuve de l'envoi.

Article 10 — Signalement d'un comportement inapproprié

Je reconnais avoir la possibilité de signaler à La Maison Épistolaire tout comportement manifestement contraire à sa Charte, notamment en cas :

- de harcèlement ;
- de menaces ;
- d'insistance après une demande de cessation de contact ;
- de tentative d'escroquerie ;

- de sollicitation financière suspecte ;
- d'utilisation abusive de coordonnées personnelles ;
- de comportement gravement irrespectueux ou dangereux.

La Maison Épistolaire pourra, selon la nature des faits portés à sa connaissance et dans les limites de ses moyens et obligations, prendre les mesures qu'elle estime appropriées concernant l'accès de la personne signalée à son service, notamment un avertissement, une suspension ou une exclusion.

Cette faculté de signalement ne signifie toutefois pas que La Maison Épistolaire assure une surveillance permanente des correspondances privées.

Article 11 — Obligation personnelle de prudence

En utilisant le service, je m'engage à adopter un comportement raisonnablement prudent.

Je reconnais notamment qu'il m'appartient :

- de ne communiquer que les renseignements personnels que je souhaite réellement partager ;
- de ne jamais me sentir obligé(e) de répondre à une question intime ;
- de ne pas envoyer d'argent à un correspondant sur la seule base de la relation épistolaire ;
- de rester vigilant(e) face aux demandes inhabituelles ou insistantes ;
- de protéger les informations personnelles reçues ;
- de respecter immédiatement toute demande de cessation de correspondance.

Article 12 — Responsabilité de La Maison Épistolaire

Sous réserve des dispositions légales impératives applicables, La Maison Épistolaire ne pourra être tenue responsable des dommages résultant directement des actes, propos, décisions ou comportements personnels d'un correspondant sur lesquels elle n'exerce aucun contrôle.

Il en va notamment ainsi, dans les limites permises par la loi, des conséquences résultant :

- du contenu d'une lettre rédigée par un correspondant ;
- d'une rupture ou d'un conflit entre correspondants ;
- d'informations volontairement communiquées par un membre à un autre ;
- d'une rencontre privée organisée directement entre correspondants ;
- de l'utilisation abusive d'une information par un tiers ;
- des défaillances imputables aux services postaux ou transporteurs ;

- d'un événement extérieur échappant raisonnablement au contrôle de La Maison Épistolaire.

Article 13 — Limites de la présente décharge

La présente décharge a pour objet de définir les responsabilités respectives de La Maison Épistolaire et des correspondants.

Elle ne saurait avoir pour objet ni pour effet d'exclure ou de limiter une responsabilité lorsque la loi française interdit une telle exclusion ou limitation.

Elle ne saurait notamment priver un membre des droits et protections impérativement reconnus au consommateur ou à toute personne concernée par la législation applicable.

Toute clause qui serait déclarée nulle, illicite ou inapplicable par une juridiction compétente sera réputée non écrite sans entraîner, dans la mesure permise par la loi, la nullité de l'ensemble du présent document.

Article 14 — Reconnaissance et consentement

En signant le présent document, je reconnais :

1. avoir pris connaissance de la Charte épistolaire de La Maison Épistolaire ;
2. avoir compris la nature du service de mise en relation proposé ;
3. avoir été informé(e) des risques raisonnablement prévisibles liés à la communication d'une adresse postale et à une correspondance avec un tiers ;
4. demeurer libre de ne pas communiquer l'adresse de mon domicile personnel ;
5. être responsable des informations que je décide volontairement de communiquer à mes correspondants ;
6. comprendre que La Maison Épistolaire ne peut garantir le comportement futur d'un correspondant ;
7. m'engager à respecter la confidentialité des coordonnées et des correspondances qui me sont confiées ;
8. accepter les limites de responsabilité exposées dans le présent document, dans toute la mesure permise par la législation applicable.

DÉCLARATION DU CORRESPONDANT

Je déclare avoir lu le présent document dans son intégralité avant de le signer.

Je reconnais avoir disposé du temps nécessaire pour en comprendre la portée et avoir pu solliciter toute précision que j'estimais nécessaire.

Je confirme m'inscrire volontairement au service proposé par La Maison Épistolaire et accepter les risques inhérents à une correspondance privée entre personnes mises en relation.

La présente signature vaut reconnaissance de lecture et d'acceptation des dispositions qui précèdent, **sans renonciation aux droits auxquels la loi interdit de renoncer.**

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à :

Le :

Nom et prénom :

Mention manuscrite :

« *Lu et compris — Charte et décharge de responsabilité acceptées.* »

.....

Signature précédée de la mention manuscrite :

.....

La Maison Épistolaire

SIREN : 850 709 734



LA MAISON ÉPISTOLAIRE
— — — — —